

1. Présentation de l'Afac-Agroforesteries

Un objet, la haie et l'arbre champêtre, un pilier pour l'agroécologie

L'Afac-Agroforesteries est **le réseau des experts de la haie et de l'arbre champêtre**. Ces professionnels sont animés par la conviction que l'arbre champêtre **est un catalyseur des transitions écologiques et énergétiques, que ce soit pour l'agriculture et pour les territoires ruraux** :

- **Pour l'agriculture** car les systèmes agroforestiers sont un levier qui renforce la performance et la résilience des exploitations par :
 - o le changement des pratiques, les avancées agronomiques pour aller vers l'agroécologie
 - o l'adaptation des exploitations agricoles face aux changements climatiques,
 - o le renouvellement et l'amélioration de l'image du monde agricole,
 - o le développement de nouvelles filières et débouchés (« c'est un atelier de production à part entière des exploitations ».)

- **Pour les territoires ruraux** parce que l'arbre champêtre est **transversal à toutes les politiques sectorielles** d'aménagement (Stratégie nationale bas carbone, politique de trames vertes et bleue avec la SRCE, politiques de reconquête de la qualité de l'eau, stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, ...).

Un réseau national d'experts de la haie

Le réseau de l'Afac-Agroforesteries national tient sa légitimité et son expertise par :

- o Son ancrage de terrain et ses réalisations : **Efficace et opérationnel**, ce réseau d'opérateurs de la haie est **identifié pour ses compétences** en termes d'accompagnement des agriculteurs à la **plantation**, la **gestion** et à la **valorisation** de leurs haies. Ces **conseillers agroforestiers-bocagers** travaillent à l'élaboration de **stratégies territoriales bocagères** et la mettent en œuvre en impliquant les agriculteurs, les acteurs publics et les citoyens.

- o Son histoire : Toutes les structures **pionnières** de l'agroforesterie engagées depuis les **années 90** en sont membres.

- o Son ampleur : Les **225 adhérents en 2019**, dont 200 structures pour lesquelles 120 conseillers agroforestiers sont **agrés**¹ couvrent la quasi-totalité du territoire national

- o Sa diversité : L'Afac-Agroforesteries fédère une grande **diversité de structures** tels que les chambres d'agriculture, les Parcs naturels régionaux, les associations de la haie, les Syndicats de bassin versant, les collectivités, les établissements publics, les bureaux d'étude sur l'écologie, les fédérations départementales des chasseurs, ...

¹ Via le dispositif d'agrément BCAE7, reconnu dans l'arrêté ministériel du 12 février 2017.

² Depuis les épisodes de remembrements apparus à partir de 1960, 70% des haies présentes au début du XX^e siècle ont

Des missions nationales

L'Afac-Agroforesteries a pour **missions principales** :

- d'**animer, de former** et de **représenter** les professionnels de la haie et de l'agroforesterie,
- d'être **force de propositions** pour mieux intégrer l'arbre hors-forêt dans les **politiques**,
- de participer à la **structuration des filières** de qualité sur l'arbre hors-forêt, de l'amont à l'aval : depuis la récolte des graines d'arbres et d'arbustes avec le label Végétal local jusqu'à filière haie-bois avec le label bois bocager géré durablement,

tout en mobilisant l'expertise et l'expérience de terrain de ses membres, capitalisées depuis trente ans.

Nos trois **axes stratégiques** :

- AXE 1 – L'Afac-Agroforesteries **fédère et représente** ses membres **autour d'un projet commun** et d'une **dynamique de réseau** participative
- AXE 2 – L'Afac-Agroforesteries **élabore des ressources opérationnelles** pour **appuyer les actions** territoriales **de son réseau**
- AXE 3 - L'Afac-Agroforesteries **accompagne** les cadres et les **politiques publiques** pour les rendre **favorables à l'arbre** et la haie champêtre

La **restauration**, le **déploiement** et la **valorisation** des écosystèmes bocagers et agroforestiers au sein des exploitations agricoles et des territoires sont les **ambitions** portées par l'association et ses membres.

2. La thématique haie et ses enjeux

Un déclin accéléré des haies

Parmi les nombreux **paysages** ruraux français, **la haie et le bocage** sont des éléments structurants et fonctionnels pour les systèmes de production. **Héritées de plantations réalisées au XIX^e siècle**, l'immense **capital arboré** que constituent les **750 000 km²** de haies maintenues jusqu'ici, **connaît un déclin accéléré pour cause** :

- de **vieillessement** : Ce patrimoine végétal sénescant n'est pas renouvelé par les agriculteurs qui abandonnent la gestion de leurs haies par manque de main d'œuvre mais aussi parce que la haie est vue comme un élément contraignant et non-rémunérateur (« de surface non agricole » SNA).
- de **mauvaises pratiques d'entretien** : Pour gagner du temps et limiter la place de la haie sur les champs, les agriculteurs sont passés de la gestion manuelle sylvicole à la gestion mécanique dégradante. Excessive et non sélective (lamier, épareuse, broyeur, ...), elle change la physionomie des haies : tondues au carré (devenue une norme sur certains territoires) ou réduite à mur végétal d'un mètre d'épaisseur. Cette gestion inadaptée affaiblit la structure de la haie et empêche sa régénération. Elles ne remplissent plus de fonctions écosystémiques.

² Depuis les épisodes de remembrements apparus à partir de 1960, 70% des haies présentes au début du XX^e siècle ont disparu. Cela représente un total 1,4 millions de km (source P.Pointereau). Aujourd'hui, le patrimoine arboré ayant survécu aux grandes mutations de l'espace rural représente environ 750 000 km de haies.

Malgré des moyens importants pour la réimplanter

« Avec le programme **Breizh Bocage** nous avons **planté 3 500 km** avec **23 millions d'euros** mais dans la même période nous avons **perdu 10 000 km de haies**. Notre politique axée uniquement sur la replantation de haies **ne freine pas l'érosion bocagère** et remet en cause l'efficacité de nos politiques publiques. Il faut donner les moyens aux agriculteurs de gérer leur bocage, qu'ils ont planté ou dont ils ont hérité. » Pascal Renault, responsable du programme Breizh Bocage à la Région Bretagne.

Si un **effort** considérable est porté, depuis maintenant 40 ans, en faveur de **la réimplantation de nouvelles haies** avec près de **50 000 km³ réalisés** par notre réseau d'opérateurs-plantateurs, aidés par des soutiens publics (conseil départementaux, régions) et privés (Fondation Yves Rocher), il faut **le mettre au regard des 750 000 km de linéaire présent** en France. Et cet effort doit, avant tout, se porter sur l'amélioration des pratiques de gestion des haies, problématique qui se pose désormais de façon identique pour les haies anciennes dont nous avons hérité comme pour les haies nouvellement reconstituées (arrivées à maturité et qui souffrent de mauvaise gestion).

La gestion, une nécessité pour garantir le bon état écologique et les fonctionnalités de la haie

Aujourd'hui, l'ensemble des **écosystèmes bocagers** en France ne **sont en mauvais état écologique** à cause de pratiques de gestion inadaptées. Ces trames vertes, si elles sont encore présentes et visibles sur les territoires ne sont, pour la grande majorité, **pas capables** rendre les **services écosystémiques attendus**.

Ces bénéfices rendus à la société que sont, la préservation de la **biodiversité**, la protection des ressources en **eau**, l'augmentation du stockage de **carbone**, la régulation **micro-climatique**, la suppression des **énergies fossiles**, **ne peuvent être assurés** qu'à condition que la **haie soit en bon état** avec :

- un **système racinaire** régulièrement renouvelé pour épurer l'eau et les produits phytosanitaires,
- une **continuité dans les étages de végétation** et une **largeur végétale** d'au moins 3 mètres de part et d'autre de la haie pour constituer un habitat pour la faune,
- un **étagement des âges** pour élever des **jeunes arbres** pour les générations futures,
- une vraie épaisseur de haie et hauteur/**largeur de canopée** pour protéger du vent les cultures et faire de l'ombre aux troupeaux,
- une **haie fournie** avec des arbres et arbustes en abondance pour stocker du carbone.

Ce **bon état** de la haie **dépend** entièrement d'une **gestion appropriée** capable de régénérer, par cycles, sa structure végétale à l'infini. Ces **pratiques de gestion** ne sont pas marginales, elles **concernent la moitié⁴ des exploitations agricoles françaises**. Il y a donc un véritable levier d'action national pour **rétablir une infrastructure agroécologique fonctionnelle**.

³ Aujourd'hui, il est estimé que 2 500 km de haies sont plantés annuellement dont 600 km/an via le programme Plantons en France (Afac-Agroforesteries et Fondation Yves Rocher) 700-1000 km/an via le programme Breizh bocage et 250 km/an via le dispositif de la Région Bourgogne.

⁴ Le nombre total d'exploitations agricoles entretenant des haies en France métropolitaine pendant ces trois dernières années (2008, 2009, 2010) est de 276 795. Source Recensement national agricole de 2010 et mis en cartographie par Solagro.

3. L'arbre et la haie, à l'intersection de toutes les politiques publiques

La haie, en tant que bien commun **d'intérêt public** pour les nombreux bénéfices rendus à la société, constitue un **objet de politique publique** à reconnaître en tant que tel. Elle est en capacité d'apporter des **solutions** à différents enjeux environnementaux et énergétiques énoncés dans diverses politiques européennes ou nationales et dans des plans d'action nationaux en découlant :

- **Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte** (LTECV) prévoyant l'élaboration d'une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et une augmentation de la part des énergies renouvelables (32 % en 2030)
- **Loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages** du 9 août 2016 inscrivant une stratégie nationale de la biodiversité dans le code de l'environnement définissant des zones prioritaires pour la biodiversité et mettant en place de nouveaux dispositifs en faveur des paysages
- **Plan d'action biodiversité** du 4 juillet 2018 prévoyant en particulier la mise en place de paiements pour services environnementaux (mesure 24) en faveur de pratiques favorables à la biodiversité (plantation de haies...)
- **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** (LEMA) du 30 décembre 2006 répondant aux objectifs de bon état des eaux inscrits dans la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000
- **Plan de développement de l'agroforesterie** lancé le 17 décembre 2015 et visant en particulier la valorisation économique des productions des systèmes agroforestiers de manière durable (action 4.3).

Aujourd'hui ces différents **cadres et politiques publiques** convergent pour considérer de plus en plus la haie comme une clé de réussite de la transition agroécologique. Ces derniers ne teindront leurs objectifs que s'ils sont **reliés à des outils** et des **acteurs** pouvant **agir de façon opérationnelle** sur le terrain pour maintenir et développer les trames arborées auprès d'agriculteurs, collectivités ou particuliers.

4. L'ambition de l'Afac-Agroforesteries pour la haie

Pour réussir la transition écologique et énergétique et tenir nos engagements fixés dans les accords de Paris lors de la COP21, l'arbre et l'agriculture devront y jouer un rôle important. Les scénarios prospectifs **Négawatt** et **Afterres2050**¹ prévoient effectivement une place prépondérante pour l'arbre champêtre et la haie² qui contribueront à atteindre **5% d'infrastructures agroécologiques (IAE)** sur les exploitations agricoles, seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services écologiques, à **stocker 53 millions de tonnes de CO2** supplémentaires pour **compenser 9,6% des émissions de CO2** de l'agriculture en 2050, à mobiliser durablement la biomasse bocagère jusqu'à représenter **15% de la consommation en énergie de l'agriculture** pour sortir des énergies fossiles.

L'atteinte de ces objectifs chiffrés implique de **multiplier par dix le rythme des plantations de haies** en passant de 2 500 km à **25 000 km/an** d'ici 2050, tout en maintenant le capital existant en bon état écologique.

Ainsi, l'Afac-Agroforesteries se saisie de ce cadrage prospectif pour placer son niveau d'ambition et opérer un changement d'échelle dans ses actions :

- **Garantir un bon état écologique des haies en plaçant la réappropriation technique et culturelle de la gestion des haies au cœur des actions d'accompagnement des agriculteurs et des autres gestionnaires.**
- **Augmenter le volume d'arbres plantés pour doubler le linéaire de haies existant en assurant l'accompagnement technique sur la durée pour permettre leur bonne appropriation par les agriculteurs et les autres planteurs.**

¹ En synergie, le scénario Négawatt, développé par Négawatt et le scénario Afterres2050, développé par Solagro, modélisent la transition énergétique et agricole, en révisant nos besoins énergétiques alimentaires, pour se passer des énergies nucléaires et fossiles, développer une agriculture productive, émettant moins de gaz à effet de serre, valorisant la biodiversité et protégeant les ressources en eau, d'ici 2050.

² Références chiffrées par le scénario Afterres2050 développé par Solagro et parues dans article signé PAP, n°20 de Philippe Pointereau, en avril 2018.

5. Les projets de l'Afac-Agroforesteries

Pour une mise en œuvre de l'agroécologie, Faire de la haie, le symbole de la future PAC

Dans le cadre de la redéfinition de la Politique Agricole Commune, il apparaît fondamental d'y afficher des ambitions fortes pour la haie, considérée comme un bien commun nécessaire pour réussir la transition agroécologique.

Les propositions formulées par l'Afac-Agroforesteries orientent les différents instruments de la PAC pour assurer l'efficacité des politiques publiques et afficher des priorités claires liées aux problématiques de la haie dans l'agriculture. Il est donc proposé que :

- **Le 1^{er} pilier – maintien :** continue à conditionner ses aides par le maintien des haies sur l'exploitation en clarifiant la BCAE7 et récompense de façon conséquente les pratiques de

gestion durable des haies par la mise en place de PSE s'**appuyant sur la certification agricole « bois bocager géré durablement »**. Dans une volonté d'affirmation d'un niveau ambitieux, seules les exploitations ayant une maille bocagère suffisamment dense et en bon état écologique peuvent prétendre aux aides du 1^{er} pilier.

- **Le 2^{ème} pilier – évolution** : arrive en soutien aux exploitations qui ne présentent pas encore une performance environnementale élevée (maillage bocager faible). Il aide à l'investissement de plantations de haies en prenant en compte le temps de transition nécessaire pour les intégrer durablement dans la logique du système d'exploitation.

Ainsi, la PAC, prise dans sa globalité, permet de d'accompagner la croissance et la vie d'une haie depuis sa plantation en passant par son élevage et sa gestion pérenne.

Pour permettre l'engagement des acteurs économiques,

Création du © Fonds pour l'Arbre

Co-créé par la **Fondation Yves Rocher** et l'**Afac-Agroforesteries**, ce **fonds de dotation** est un outil de financement d'ampleur pour la plantation de haies bocagères en France. Il **améliore** la **capacité de collecte** des fonds privés en proposant aux entreprises et aux filières agricoles d'investir dans la plantation de haies avec l'assurance qu'en **contre-partie** elles rendent des **services environnementaux** (augmentation du stockage du carbone, une amélioration des habitats pour la biodiversité, une protection de la qualité et une régulation de la quantité d'eau, un maintien de paysages de qualité, ...). Ce **Fonds** sera **redistribué aux Afac-Régionales** et s'articule aux financements publics territoriaux pour constituer des guichets uniques régionaux. Les opérateurs de la haie pourront y émarger pour accompagner la plantation et la gestion des haies auprès d'agriculteurs, particuliers ou collectivités.

Pour articuler les échelles et assurer la cohérence des politiques publiques

Des gouvernances multi-acteurs en régions pour des politiques fortes pour l'arbre et la haie

Pour définir collectivement une politique bocagère/agroforestière forte en région, l'Afac-Agroforesteries accompagne la **constitution d'Afac-Régionales** qui ont pour ambition de mettre en place des **gouvernances régionales multi-acteurs**, constituées de conseils régionaux, d'agences régionales pour la biodiversité, de conseils départementaux, de DRAAF, de DREAL, de DDT. Instance informelle, sans statut juridique imposé, ces pôles haie-bocage-agroforesterie réunissent l'ensemble des acteurs de la haie d'une même région pour **allier leurs compétences** et expertises.

Chaque pôle régional a pour mission de :

- générer une culture, un langage et une **vision partagée de la haie**,
- définir et de mettre en œuvre, collégialement, une **politique bocagère régionale forte**,
- d'ouvrir des **dispositifs financiers** permettant de faire appel à des fonds Feader importants par différents leviers propres à chaque région

Pour produire de la donnée et de la connaissance sur la haie

Mise en place d'une géoplateforme pour la haie

Aujourd'hui, les acteurs de la haies nationaux et territoriaux, sont mûrs pour aller vers le projet de construire un système d'information sur la haie : la géoplateforme pour la haie. Elle **relie** et fait dialoguer les différentes **couches de données nationales sur la haie** : la couche de référence sur le

linéaire de haies existant existant (créée par le Dispositif de suivi des bocages) , la couche **gestion des haies** (constituée par l'agrégation des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) réalisés en local), la couche **plantation de haies** (reporting des plantations). Elle forme un **système d'informations géographiques** sur la haie exceptionnel.

Elle est **alimentée** par les **opérateurs de terrain**, qui en échange de bénéficier de **supports techniques** (base de données, interfaces informatique libre de droit), **agrègent la connaissance fine de terrain**. C'est un dispositif support de connaissance qui **produira de la référence** sur le bocage en France. Il fournira également un **état des lieux** nécessaire à la mise en place du label national bois bocager géré durablement, du crédit carbone lié aux haies et des Paiements pour Services Environnementaux. Et enfin, il permettra de **suivre** dans le temps **l'évolution des haies dans nos paysages** : celles qui apparaissent et celles qui sont gérées durablement.

Pour une mise en œuvre opérationnelle dans les territoires

Développe des filières économiques agricoles ou végétales durables

1. La marque Végétal local

Depuis son origine, l'Afac-Agroforesteries s'investie avec son réseau national des experts de l'arbre champêtre tant dans le développement économique et technique de la **filière d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale** que dans son inscription territoriale. Elle participe à la création et à l'animation de la **marque « Végétal Local »**, aujourd'hui propriété de l'Agence française pour la biodiversité.

A la fois **collecteurs** de graines et **planteurs** d'arbres Végétal local, le réseau Afac-Agroforesteries est un acteur majeur de cette filière, capable de mettre à profit son **expertise technique**, sa **capacité d'innovation** et ses **connaissances de réseaux d'acteurs** ou de partenaires locaux. Aujourd'hui, cette aptitude est reconnue puisque **13 structures** du réseau Afac-Agroforesteries **intègrent le réseau des correspondants locaux** de la marque.

Pour appuyer ce réseau d'opérateurs, l'Afac-Agroforesteries les équipe **d'outils performants** : un **logiciel national** dédié à la **gestion des lots de graines** et de plants et des **cahiers techniques de collecte de graines** enrichis à partir des retours d'expériences de terrain.

Avec le « **Plantons en France** », l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont mis en place un **levier pour stimuler la filière** dans tous les territoires en inscrivant dans les objectifs du programme **de planter la moitié des arbres en Végétal local**, soit 1.000.000 de plants en quatre ans. Ce dispositif a fait ses preuves puisqu'entre 2015 et 2019, **450 685 arbres Végétal local ont été plantés** avec une augmentation significative d'année en année. A l'échelle du territoire national, c'est une véritable **infrastructure arborée résiliente** qui se met en place qui aura la capacité de résister aux changements climatiques attendus.

2. Le Label Haie

Soucieux de **garantir la gestion durable des haies** et du bocage, des agriculteurs et leurs structures de valorisation du bois⁵, appuyés par **l'Afac-Agroforesteries, travaillent ensemble pour créer une**

⁵ Composées de la SCIC Bois Bocage Énergie (en Normandie), de la SCIC de la Mayenne (en Pays de la Loire) et des SCIC bretonnes Bocagenèse et de Lannion Trégor Communauté.

certification nationale qui labellisera les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et la maîtrise d'une **filière de production de bois éthique, durable et locale**.

Le label répond ainsi **au double objectif** de **produire du bois énergie** et du bois d'œuvre avec les garanties d'une **ressource renouvelée** et d'un **maintien des paysages bocagers** durables et fonctionnels. Du premier au dernier maillon de la chaîne, il se propose de guider l'évolution des pratiques de production, de distribution et de consommation.

D'ici **cinq ans**, le label aura atteint son autonomie économique avec **35 structures** vendeuses, **3.500 agriculteurs-producteurs**, permettant la production annuelle de **175.000 tonnes de bois** plaquette labellisées. Cela représente un total de **35 000 km de haies protégées** et gérées durablement selon les critères de qualité du label (en équivalence, ce linéaire représente le linéaire des haies du département fortement bocager de l'Orne).

Pour une montée en connaissance et en compétence du métier de conseiller agroforestier

Élaboration d'outils nationaux et de ressources pour son réseau

1. Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)

Le Plan de Gestion Durable de Haies (PGDH) est un **outil de connaissance pour l'agriculteur**. Pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques, le conseiller bocage doit disposer d'un outil, le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH), outil indispensable pour assurer et reconnaître une présomption de durabilité dans la **planification de la gestion des haies d'une exploitation**. Ce **diagnostic initial** (t0) est une base indispensable pour construire la traçabilité du label. Un nouvel outil numérique doit être déployé pour l'ensemble du réseau national de conseillers bocagers.

Cet outil PGDH s'appuie sur deux documents de référence développés par l'Afac-Agroforesteries : le *Référentiel sur la typologie nationale des haies* référençant l'ensemble des formes bocagères de France à travers une seule typologie commune et le *Guide de préconisations de gestion des haies*, présenté ci-dessous.

Le Guide de préconisations de gestion durable des haies

Ce guide donne les grands principes de sylviculture adaptés aux différents types de haies permettant leur renouvellement. Construit en **trois grandes parties**, il détaille :

- les différentes **techniques de coupe garantissant la reprise végétale** pour la cépée (recépage, balivage, furetage), le haut jet (taille de formation, élagage, émondage, abattage), le têtard (étêtage, taille de restauration, taille de formation) ;
- les **itinéraires techniques à l'échelle d'une haie** de type futaie et de type taillis, pour assurer sa régénération ;
- les modalités de gestion préconisées pour **assurer les fonctionnalités de la haie** (biodiversité, eau, stockage de carbone, climat, production de bois d'œuvre et de bois énergie).

Le **chapitre « gestion et biodiversité »** apportera de la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes de la haie et de **prendre conscience de l'incidence de la modification de l'architecture végétale de la haie**, habitée à tous les étages par de nombreux animaux, par les pratiques de gestion afin de les orienter favorablement à la biodiversité.

Tout en décrivant les **bons gestes techniques** à pratiquer, le guide mobilise les ressources scientifiques sur la sylviculture et donne à comprendre le **fonctionnement physiologique** des végétaux **en réaction aux interventions humaines** de tailles et de coupes.

Considéré comme un **outil pédagogique** et de connaissance du monde des arbres et des arbustes de la haie, le guide est **destiné aux agriculteurs et aux techniciens** qui les accompagnent, pour améliorer leurs pratiques de gestion des haies et adapter l'usage des matériels d'entretien.